

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE CINQ JUIN, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

PRESENTS : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Agathe IACOVELLI, Hubert BONNET, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Philippe BERTHAUD, Andrée GENIN, Claude TRASSARD, France-Line VINCENT, Jean-Marc RIGAUDIE, Béatrice GUERIN, Dominique DESFORGES, Gaëlle LICHTLÉ, Yann GALLAY, Thierry GROSSAT, Tiffany RIBEIRO, Michel RAYMOND, Myriam CHIKKI, Adrien LASSERRE, Amina LEGHNIDER.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Bernadette CAUCHOIS à Philippe BERTHAUD, Isabelle, DE CARVALHO à Nicole DUGELAY, Nicolas MARCHAND à Agathe IACOVELLI, Aurélien TESSIAUT à Jacques CORMORECHE, Jean-Pierre SAINT-CYR à Hubert BONNET, Guy BRULLAND à Myriam CHIKKI, Patrick CHARRONDIÈRE à Michel RAYMOND, Kévin GAREL à Amina LEGHNIDER.

ABSENT(S) : /

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, C.TRASSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2024 05 06 ST SF 73 MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE / VEOLIA ENERGIE France – AVENANT N°4 AU MARCHÉ SIGNE LE 3 SEPTEMBRE 2019

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°39 du 27 mars 2019, le conseil municipal a approuvé la convention constitutive d'un groupement de commande dans le cadre du marché de performance énergétique, avec la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) et la commune de Saint Bernard, au titre de laquelle la commune de Trévoux est coordonnatrice du groupement ainsi créé.

Par la suite, un marché d'exploitation des installations de génie climatique communales a été signé avec la société VEOLIA ENERGIE France le 3 septembre 2019.

Ce marché a depuis fait l'objet d'avenants.

Il convient désormais de proposer au conseil municipal d'approuver un avenant N°4 tel qu'annexé à la présente délibération avec les précisions suivantes :

- 1) Actualisation des forfaits P1 avec prise en compte de l'augmentation du terme P0 et de l'intégration de la composante CEE (Certificat d'Economie d'Energie) à compter du 01/01/2024 ;
- 2) Rappel des températures contractuelles et des objectifs de consommation ;
- 3) Passage du contrat de fourniture gaz à prix variable de type PEG MA à un contrat à prix fixe ;

- 4) Reconduction du marché d'exploitation n°884800/C pour une durée de 3 ans, portant sa durée totale à 8 ans.

Il est précisé que les montants objets de l'avenant N°4 ci-joint engendrent un changement des montants initiaux du marché et des avenants intervenus par la suite à travers une plus-value sur le montant du contrat initial (soit + 17,09 % du contrat initial sur 8 ans, dont la somme et le détail de calcul sont précisés dans les pièces annexées à la présente délibération).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'avenant n°4 au marché d'exploitation des installations de génie climatique avec la société VEOLIA ENERGIE France ci-joint ;
- **AUTORISE** le maire, ou son représentant, à signer cet avenant N°4 ainsi que toutes les pièces et/ou documents susceptibles de pouvoir y être attachés.

En mairie, le 5 juin 2024

Affiché le 6 juin 2024

Le Secrétaire de Séance,
Claude TRASSARD



Pour extrait conforme

Le Maire,
Marc PÉCHOUX

